



Store Vertical Extérieur AMBIO Solaire



Caractéristiques techniques

- *Fiches produits*
- *Descriptif pour les CCTP*

Certifications et attestations

- *Déclaration de Performances (DoP)*
- *FDES Store Enroulement Extérieur Motorisé*

Plans et Notices

- *Plans PDF*
- *Notice de pose*
- *Notice de réglage moteurs*

Conditionnement et entretien

- *Conditionnement*
- *Conseils d'entretien*



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Store Vertical Extérieur Ambio Solaire



PETIT
CAISSON



**POSE ULTRA RAPIDE
CONFORT THERMIQUE ET VISUEL**



- Alimentation à l'énergie solaire, évite le recours à des installations électriques
- Équipé d'une prise IMPULSE pour recharger la batterie en cas de mauvaise exposition ou d'utilisation intensive.
- Effacement total de la barre de charge dans le caisson (plus de lumière)
- Emprise minimale sur la fenêtre : caisson de 90
- Structure autoportée, aucune fixation autre que les coulisses n'est nécessaire
- Perçage oblong des coulisses, idéal pour un alignement parfait de la toile
- Embouts télescopiques de la barre de charge (pas de risque de sortie au vent)
- Fins de courses réglées en usine
- Possibilité de récupérer 4 mm d'absence de jeu à la pose
- Panneau solaire intégré au caisson (dimensions : 510 X 80 X 10 mm)
- Option panneau déporté
- Livré prêt à poser et prêt à fonctionner

CAS DE POSE

Pose **SANS RÉSERVATION**

Construction traditionnelle avec isolation par l'intérieur ou l'extérieur



Enroulement extérieur

Pose sous linteau
Perçage tableau



Enroulement extérieur

Pose sous linteau
Perçage de face



Enroulement extérieur

Pose en facade
avec ou sans équerre



Enroulement intérieur*

Perçage tableau

* Uniquement avec un panneau déporté
N'est pas disponible avec la prise IMPULSE

EXCLUSIVITÉ : PRISE IMPULSE



Équipé d'une prise IMPULSE très facilement accessible :

- Pour recharger la batterie de l'intérieur avec le chargeur Booster + si nécessaire.
- C'est la garantie du bon fonctionnement du produit solaire même en cas de mauvaise exposition à la lumière ou d'utilisation intensive.
- Pour permettre le branchement d'une batterie de secours : SAV simplifié. La batterie est livrée chargée. Garantie 5 ans.

Caractéristiques techniques

Toile Soltis Perform 92 **Serge Ferrari**

Filtration apports solaires	Jusqu'à 97%
Coefficient d'ouverture	4%
ΔR	0,08 m² W/K
Poids	420g/m²
Classement feu	M1

Manœuvres

●	Radio Solaire
✗	Filaire
✗	Manoeuvre de secours en non réalisable sous la ligne radio
✗	Tirage direct
✗	Tringle oscillante

● Réalisable ✗ Non réalisable

Forme du caisson

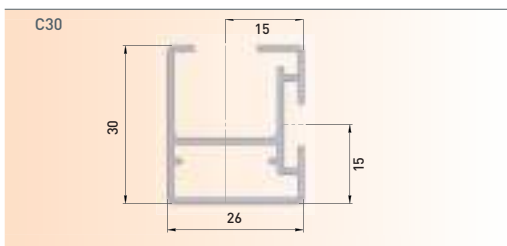


Limites mini

	Électrique Sans Secours (mm)
LDC* mini	582
HCC* mini	400

LDC* : Largeur Dos de Coulisses
HCC* : Hauteur Caisson Compris

Coulisses



Panneau déporté

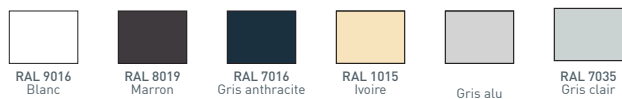
Panneau solaire déporté : 510 mm x 80 mm x 50 mm
Câble longueur 1,5 m noir
Câble longueur 3 m noir



Cotes mini et maxi possibles pour l'axage dans le cas d'une pose sur équerres

MINI	MAXI
60 mm	115 mm

Coloris Encadrement (caisson, coulisses et barre de charge)

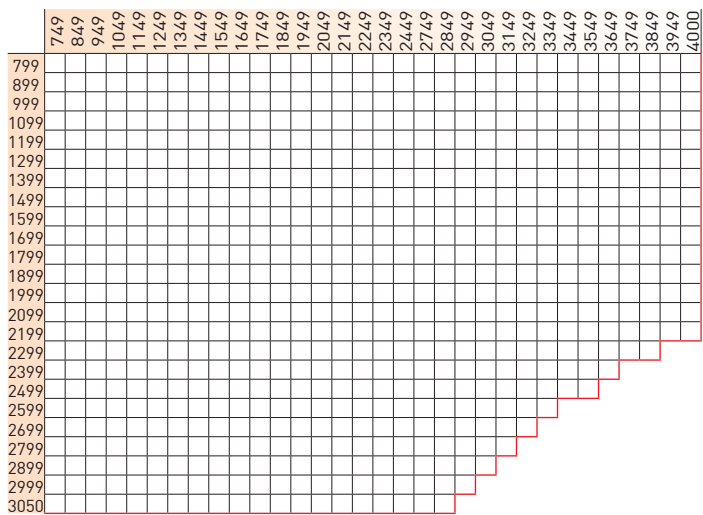


Avec plus-value encadrement:



Autres teintes RAL et FUTURA sur demande

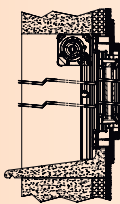
Limites utilisation store vertical extérieur Ambio Solaire



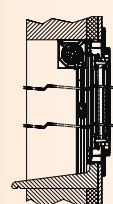
Coulisses : C30

Coupes

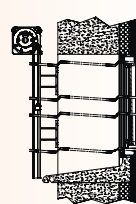
Enroulement extérieur



Pose sous linteau
Perçage tableau



Pose sous linteau
Perçage de face



Pose en façade
sur équerre

Nombre d'équerres pour fixation en applique

Hauteur caisson compris	Nombre d'équerres par coulisse
< 1800 mm	2
< 3000 mm	3
< = 3050 mm	4

Coloris Toile Soltis Perform 92 **Serge Ferrari**



* Alu côté intérieur

Marquage CE, Résistance au vent Classe 3 selon dimensions

- > Retrouvez toutes les précisions sur la résistance au vent en tapant DOP STORE AMBIO sur www.profalux-pro.com/documentations/
- > Retrouvez les plans produits sur www.profalux-pro.com



Descriptif STORE VERTICAL EXTERIEUR

Fourniture et pose du STORE VERTICAL EXTERIEUR

Les produits devront obligatoirement être marqués CE et garantis 2 ans minimum

Store vertical extérieur de type Profalux ou similaire à poser en extérieur avec :

- a) Store toile en matériau composite type textile Soltis Horizon 92 de la société Ferrari® ou autre. 38 coloris au choix de l'architecte.
- b) Enroulement sur un axe et protégé par un caisson autoporté en aluminium.
Laquage caisson RAL ou Futura au choix de l'architecte.
- c) Coulisses en aluminium pour assurer le guidage de la toile.
Laquage RAL ou Futura au choix de l'architecte
- d) Barre de charge lestée qui s'efface complètement en partie haute à l'intérieur du caisson en assurant une fermeture élégante.
Laquage RAL ou Futura au choix de l'architecte.
- e) Manœuvre par moteur électrique radio solaire et commande par émetteur radio individuel ;commande générale en option.
- f) Store pilotable via smartphone de l'utilisateur



CERTIFICATIONS & ATTESTATIONS

Conditions générales de vente

Généralités

Nos conditions générales de vente s'appliquent dans toutes leurs dispositions. Elles définissent les conditions dans lesquelles nous fournissons nos produits à un Acheteur professionnel qui en fait la demande via notre site internet, par contact direct ou par support papier. Toutes autres conditions ne nous engagent qu'après confirmation écrite de notre part pour toutes commandes présentes et à venir. Aucune clause contraire établie par l'Acheteur ne peut venir y déroger. Le seul fait de nous passer commande après avoir procédé à une ouverture de compte vaut l'acceptation sans réserve des présentes et des conditions d'utilisation de notre site Internet pour les commandes électroniques. Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de nous passer commande. Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation de notre site internet pour les commandes électroniques.

Commandes

Les commandes nous sont adressées : soit par saisie sur le site internet de Profalux avec code secret remis lors de l'ouverture de compte soit sur feuilles de mesures spécifiques Profalux tamponnées et signées par l'Acheteur ; un ordre établi sur papier à en-tête commercial et signé peut lui être substitué. Les commandes reçues par papier ou fax entraîneront une facturation de 15 €. Les commandes reçues par papier sont définitives sauf avis contraire de notre part notifié sous 5 jours ouvrables. Concernant les commandes papier, toute modification postérieure à l'envoi de votre commande alors qu'elle n'a pas encore été mise en fabrication entraîne des frais facturés 30 €. Toute annulation de commande, non acceptée par Profalux, donne lieu à la perception par Profalux d'un dédit de 30 %. Ce dédit est porté à 80 % si la commande est lancée en fabrication lors de son annulation.

Prix

Les prix indiqués dans le présent tarif sont susceptibles de révision.

Transport

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire qui en demeure responsable après livraison, sous réserve de propriété, même si elles sont expédiées franco. Conformément à l'article 133-3 du Code du Commerce, le destinataire doit vérifier les produits à la livraison, faire toutes réserves pour perte, casse, avarie et confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours et en adresser une copie à Profalux. Le transport est effectué franco France Métropolitaine. Toutefois une participation aux frais de port de 26 € est perçue sur les livraisons de volets complets dont la valeur de facturation est inférieure à 381 € HT, de 13 € sur les livraisons de Coffralux, de sous-ensembles et de pièces détachées dont la valeur de facturation est inférieure à 100 € HT et de 80 € HT sur les livraisons de portes de garage dont la valeur de facturation est inférieure à 1000 € HT.

Garantie

Nos produits sont garantis 2 ans contre tout défaut de fonctionnement selon conditions ci jointes. Cette garantie est strictement limitée à la remise en état ou au remplacement des produits reconnus défectueux de notre fait, sans autre dédommagement d'aucune sorte et notamment pour main

d'œuvre de démontage, remontage, immobilisation etc. Toute modification ou démontage de nos produits, sans notre accord, entraîne la perte de la garantie.

Réserve de propriété

Conformément à la loi n° 80335 du 12 mai 1980, Profalux se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à complet paiement du prix. L'acheteur peut, dans le cadre de son activité professionnelle revendre les marchandises livrées. Dans ce cas, la créance est considérée comme nous étant cédée.

Protection des données

Les informations recueillies lors de l'établissement du devis ou de la commande (par téléphone, mail, internet) sont enregistrées dans un fichier informatisé par PROFALUX. PROFALUX met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant aux fins de gérer de manière optimale la relation clients, notamment commande, livraison, facturation, traitement SAV, SOS poseurs, communication clients, rappels produits, statistiques de ventes, mails promotionnels à caractère professionnel, enquêtes de satisfaction ou recueil d'avis clients pour l'entreprise, newsletters ou invitations. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services concernés de la Société et aux personnes légitimes, ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants ou prestataires.

Les données collectées sont conservées pendant toute la durée des relations commerciales augmentée de la durée des prescriptions légales. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données personnelles vous concernant. Vous pourrez également retirer le consentement que vous avez donné à la Société pour l'utilisation desdites données et vous opposer au traitement de vos données à des fins de prospection ou d'enquêtes. Vous pourrez exercer à tout moment votre droit à la portabilité des données en écrivant au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@stella.group ou par téléphone 05.61.75.31.00. Toute demande doit être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité ; elle sera traitée dans un délai d'un mois. **Toute validation de commande emporte acceptation de l'utilisation éventuelle des données collectées aux fins ci-dessus.**

Paiement

Les factures sont payables à THYEZ. Toute facture impayée à son échéance, et sauf report accordé par nous, entraîne :

- Une intervention contentieuse et l'application, conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, à titre de pénalités de retard, d'une indemnité égale à 20 % par an des sommes dues, outre les frais judiciaires et le décompte d'intérêts calculés au taux légal en vigueur majoré de trois points.
- L'exigibilité de toutes les sommes non échues, sans mise en demeure préalable.
- L'envoi en contre remboursement des commandes en cours.
- Une indemnité forfaitaire de recouvrement est fixée à 40 € HT par le décret n° 2012-115 du 02/10/2012

Litiges

Le tribunal d'Annecy est seul compétent, et toute clause contraire pouvant figurer sur les documents de l'acheteur est considérée comme nulle.

Garantie 5 ans - Pièces

Les volets roulants vendus par Profalux à des installateurs professionnels à compter du 1^{er} janvier 2002, les portes de garage à compter du 1^{er} janvier 2012, bénéficient de la garantie contractuelle suivante:

1 - Durée

Profalux garantit ses produits durant 5 ans à compter de leur date de facturation.

2 - Étendue

Profalux garantit ses produits complets standards figurant dans une grille de prix du tarif général - à l'exception des produits suivants : BSO, Stores verticaux extérieurs, Trapèzes, Portails, Portillons, Clôtures et Pièces détachées - contre tous les défauts de fonctionnement.

Cette garantie s'étend, au choix de Profalux, à la réparation ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses dans la limite des exclusions définies ci-dessous.

Lorsque cette garantie est mise en jeu durant la période initiale de 5 ans, les pièces remplacées ne sont garanties que jusqu'à l'échéance initiale de 5 ans.

3 - Exclusion

Cette garantie comprend uniquement la réparation ou le remplacement des pièces reconnues défectueuses par Profalux après examen, à l'exclusion de toute participation à tout autre préjudice quel qu'il soit.

La garantie ne couvre notamment pas la prise en charge :

- des frais de : dépose, démontage, repose des produits
- des détériorations dues à :
 - l'usure normale
 - l'inobservation des règles de l'art, normes ou instructions de Profalux lors de l'installation ou de l'utilisation des produits.
 - l'utilisation non conforme à leur destination initiale
 - aux phénomènes météorologiques exceptionnels :
 - vent supérieur à celui de la classe du volet
 - foudre, gel
 - l'utilisation d'éléments non compatibles (boîtiers de commande ou automatismes par exemple)
 - la négligence ou au mauvais entretien.
- des produits modifiés
- des consommables (piles...)
- des frais d'entretien
- des vices apparents, esthétiques ou de non-conformité des produits par rapport aux bons de commande, livraisons, factures et documentations commerciales.
- de tous dommages matériels ou immatériels consécutifs ou non consécutifs au défaut du produit.

4 - Modalités

- La mise en œuvre de la garantie doit se faire par lettre RAR, accompagnée de la copie de la facture d'origine.
- Elle n'est recevable que si l'acheteur est à jour de ses obligations financières.
- Les pièces défectueuses doivent être retournées, en port payé non remboursable à l'adresse suivante :

PROFALUX
ZI des Lanches
74300 THYEZ

- Le retour au client s'effectue aux frais et risques de Profalux.
- Aux mêmes conditions, à compter du 1^{er} janvier 2017, les moteurs équipant des produits complets sont garantis 7 ans (sauf portails).

Le 01/01/2020

Déclaration de Performances Stores Verticaux

Numéro : DDP20001-ST-A

Je soussigné, Alexandre Martinez, Directeur Général délégué de la société Profalux, déclare que les stores verticaux **Ambio** pour usage extérieur dans les bâtiments et autres ouvrages de construction, sont conformes à l'annexe ZA de la norme NF EN 13561- Mai 2015 - Stores extérieurs - Exigences de performance y compris la sécurité. Le système d'attestation de conformité est le système 4.

Classes de résistance au vent.

Toile Soltis 86		Largeur dos de coulisse (mm)			
		1000	2000	3000	4000
Hauteurs sous Coffre (mm)	Surface maxi 9m ²				
	2250	Classe 3	Classe 3	Classe 2	Classe 1
	3000	Classe 3	Classe 3 jusqu'à 4.7m ²	Classe 2 Jusqu'à 7m ²	Classe 0
	3500	Classe 3	Classe 2 Au-delà	Classe 1 Au delà	Classe 0
	3500	Classe 3	Classe 2	Classe 1	Classe 0

Préconisations d'utilisation.

En cas de vent, le store doit être replié au-delà des vitesses de vent suivantes :

Distance toile / façade	Classe 3	Classe 2	Classe 1	Classe 0
0 à 100 mm	49 km/h	38 km/h	28 km/h	28 km/h
101 à 300 mm	39 km/h	28 km/h	18 km/h	18 km/h
301 à 500 mm	29 km/h	18 km/h	8 km/h	8 km/h
501 mm et +	Cas de pose interdit			

Transmission de l'énergie solaire totale gtot.

Code	Couleur	gtot	Code	Couleur	gtot
86-2012	Poivre	0,17	86-2158	Vert mousse	0,17
86-2043	Bronze	0,16	86-2161	Bleu nuit	0,20
86-2044	Blanc	0,20	86-2166	Bouton d'or	0,23
86-2045	Métal martelé	0,15	86-2167	Béton	0,17
86-2046	Alu Int /Grège Ext	0,17	86-2171	Galet	0,18
86-2047	Anthracite	0,18	86-2175	Champagne	0,21
86-2048	Alu/Alu	0,16	86-50260	Muscat	0,22
86-2051	Alu Int /Blanc Ext	0,15	86-50261	Caramel	0,19
86-2053	Noir	0,16	86-50333	Bambou	0,16
86-2068	Alu Int /Anthracite Ext	0,18	86-8204	Orange	0,18
86-2135	Beige sablé	0,19	86-8255	Rouge	0,19
86-2148	Cocos	0,17			

Le 04 Février 2020

Alexandre MARTINEZ, Directeur Général Délégué

www.profalux.com

BOITE POSTALE N°93 – THYEZ – 74311 CLUSES CEDEX – Tél. 04.50.98.42.27 – Fax 04.50.98.64.50

Profalux Industrie

S.A.S. au Capital de 2 302 816 Euros – 410 141 170 R.C.S. Annecy – APE 2512Z – C.E.E FR 55 410 141 170
377, rue des Cyprès – 74300 THYEZ



FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

SELON NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1 ET NF EN 15804/CN



STORE À ENROULEMENT EXTÉRIEUR EN TOILE MOTORISÉ
GROUPEMENT ACTIBAIE, Fédération Française du Bâtiment



INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du déclarant. Toute exploitation, totale ou partielle, des informations ainsi fournies devra au minimum être constamment accompagnée de la référence complète de la déclaration d'origine : « Producteur, Titre complet, Date de publication ». Pour toute information complémentaire concernant l'établissement de cette FDES ou les produits couverts par celle-ci, veuillez contacter le déclarant.

Le présent document constitue une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire d'un produit de construction établie conformément à la norme NF EN ISO 14025 (août 2010), à la norme NF EN 15804+A1 (avril 2014) et à son complément national français NF EN 15804/CN (juin 2016).

TERMINOLOGIE DEP ET FDES

La traduction littérale en français du terme normatif EN 15804 « EPD » (Environmental Product Declaration) est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France les déclarations environnementales de produits de construction sont complétées par des informations sanitaires concernant les produits couverts, et on utilise le terme de « FDES » (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire). La FDES est donc bien une DEP complétée par des informations sanitaires.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE DOCUMENT

ACV	Analyse de Cycle de Vie
DEP	Déclaration Environnementale Produit
FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
ICV	Inventaire de Cycle de Vie
EICV	Évaluation des Impacts du Cycle de Vie
RCP	Règle de Catégorie de Produits

UNITÉS UTILISÉES DANS LE DOCUMENT

MJ	Mégajoule (unité d'énergie)
kWh	Kilowattheure (unité d'énergie)
kg	Kilogramme (unité de masse)
g	Gramme (unité de masse)
m	Mètre (unité de longueur)
mm	Millimètre (unité de longueur)
m ²	Mètre carré (unité de surface)
m ³	Mètre cube (unité de volume)

FORMAT D'AFFICHAGE DES RÉSULTATS

Les résultats de l'EICV sont affichés sous forme scientifique avec trois chiffres significatifs : 1,65E+02 se lit 1,65x10².

PRÉCAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les fiches de déclarations environnementales et sanitaires de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la NF EN 15804+A1, ne sont pas établies sur les mêmes bases scientifiques harmonisées, ne concernent pas les mêmes unités fonctionnelles, ne sont pas basées sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et ne prennent pas en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations).

Crédit photo page de couverture : © BANDALUX

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Déclarant Groupement Actibaie
Fédération Française du Bâtiment
10 rue du Débarcadère
75017 Paris- France

Réalisation Estéana
26 rue Mège
83220 Le Pradet - France

Type d'ACV « Du berceau à la tombe » (sur l'ensemble du cycle de vie, avec module D)
Type de FDES Collective

Produits couverts Les produits couverts par la présente FDES sont les stores à enroulement extérieurs en toile motorisés remplissant l'ensemble des conditions présentées dans la section « Cadre de validité de la FDES » (à la fin de la FDES). Dans la présente FDES, ces produits sont parfois appelés « fermetures ».

En particulier, les fabricants pouvant utiliser cette FDES sont les membres du Groupement Actibaie. La liste complète des membres du Groupement Actibaie peut être consultée sur le site www.groupement-actibaie.org rubrique « Trouver un pro ».

Afin de confirmer que leurs produits remplissent l'ensemble des conditions présentées dans le cadre de validité, les fabricants doivent produire une « attestation de conformité au cadre de validité », au sein de laquelle sont listés les produits concernés. Un modèle d'attestation est présenté en section « Cadre de validité de la FDES » de la présente FDES.

Impacts déclarés Les produits couverts par la présente FDES sont représentés par un « produit de référence », déterminé à l'issue d'une étude d'ACV complète. Les résultats de l'EICV présentés dans cette FDES se rapportent au produit de référence. La section « Cadre de validité de la FDES » présente succinctement la méthode utilisée pour déterminer ce produit de référence et ses principales caractéristiques.

Date de 1^{ère} publication Mai 2020
Date dernière mise à jour Mai 2020
Date de validité Mai 2025

PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Nom et version « Programme INIES » du 14 juin 2018
N° d'enregistrement 3-191:2020
Date de vérification Mai 2020
Opérateur du programme Agence Française de Normalisation (AFNOR)
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France



Démonstration de la vérification

La norme NF EN 15804+A1 sert de RCP
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> externe
Vérification par tierce partie : Nicolas Béalu EVEA, 11 rue Voltaire, 44000 Nantes Tél : 02 28 07 87 00 / E-mail : n.bealu@evea-conseil.com

2. DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT TYPE

Unité fonctionnelle	Occulter 1 m ² de surface d'ouverture d'un bâtiment par un store à enroulement extérieur en toile motorisé, sur une durée de vie référence de 20 ans.
Caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle	Les stores à enroulement permettent de limiter l'apport thermique durant les saisons chaudes et ensoleillées en diminuant le facteur solaire de la paroi vitrée, tout en contrôlant l'apport de lumière. Les stores résistent au vent (la classe varie selon les dimensions du store). Pour les produits déclarant des performances : le facteur solaire varie entre 0,08 et 0,16 selon le type et la couleur de la toile ; la résistance thermique additionnelle du store est de 0,08 m ² .K/W ; le facteur de transmission lumineuse varie entre 0,05 à 0,19 selon le coloris ; la classe de résistance au vent est en général V*3 et le store peut résister à des vents allant jusqu'à 49 km/h. Les performances d'endurance mécanique peuvent aussi être évaluées.
Unité	mètre carré (m ²)
Description du produit type	<p>Le produit objet de la FDES est un store à enroulement extérieur en toile motorisé.</p> <p>Le store enrouleur est composé d'une toile tissée qui peut être soit en Polyester/PVC, soit en Verre/PVC. Le store peut être équipé d'un coffre en aluminium permettant de cacher le système d'enroulement du store. Le tube d'enroulement en aluminium permet à la toile de s'enrouler ou de se dérouler lors de la montée ou descente. Cette ouverture/fermeture du store est réalisée par un moteur dont la puissance et la masse évoluent en fonction des dimensions du store. Un guidage latéral est prévu par câbles ou par coulisses. Ce guidage permet de maintenir le store enrouleur dans un lieu sensible au courant d'air et offre une meilleure occultation. La finition basse est assurée par une barre de charge masquée dans un fourreau offrant un lest pour une meilleure tenue de la toile et une fluidité d'usage.</p> <p>Les principales caractéristiques variables sont les suivantes : présence d'un coffre, type de guidage, matériau de la toile, et matériau du tube d'enroulement (aluminium ou acier), masse et puissance de la motorisation.</p> <p>Les stores sont fabriqués sur un site de fabrication situé en France, et à destination de chantiers situés en France. Sur chantier, du mastic est utilisé par l'installateur.</p>
Description de l'usage	Les stores à enroulement extérieurs en toile manuels sont destinés à l'extérieur des baies de tous types de bâtiments : bâtiments d'habitation, bureaux, commerces, bâtiments scolaires, bâtiments industriels et agricoles, autres établissements recevant du public, etc.
Preuves d'aptitude à l'usage	Norme produit: NF EN 13561 Norme de mise en œuvre: NF DTU 34.4
Principaux constituants	Structure : supports, coffre, paliers... Tablier : toile, barre de charge... Eventuels éléments de guidage : coulisses, câbles... Actionneur : tube, motorisation...
Déclaration de contenu	Le produit type ne contient pas plus de 0,1% en masse d'une substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) selon la liste candidate fournie par l'annexe XIV du règlement REACH.

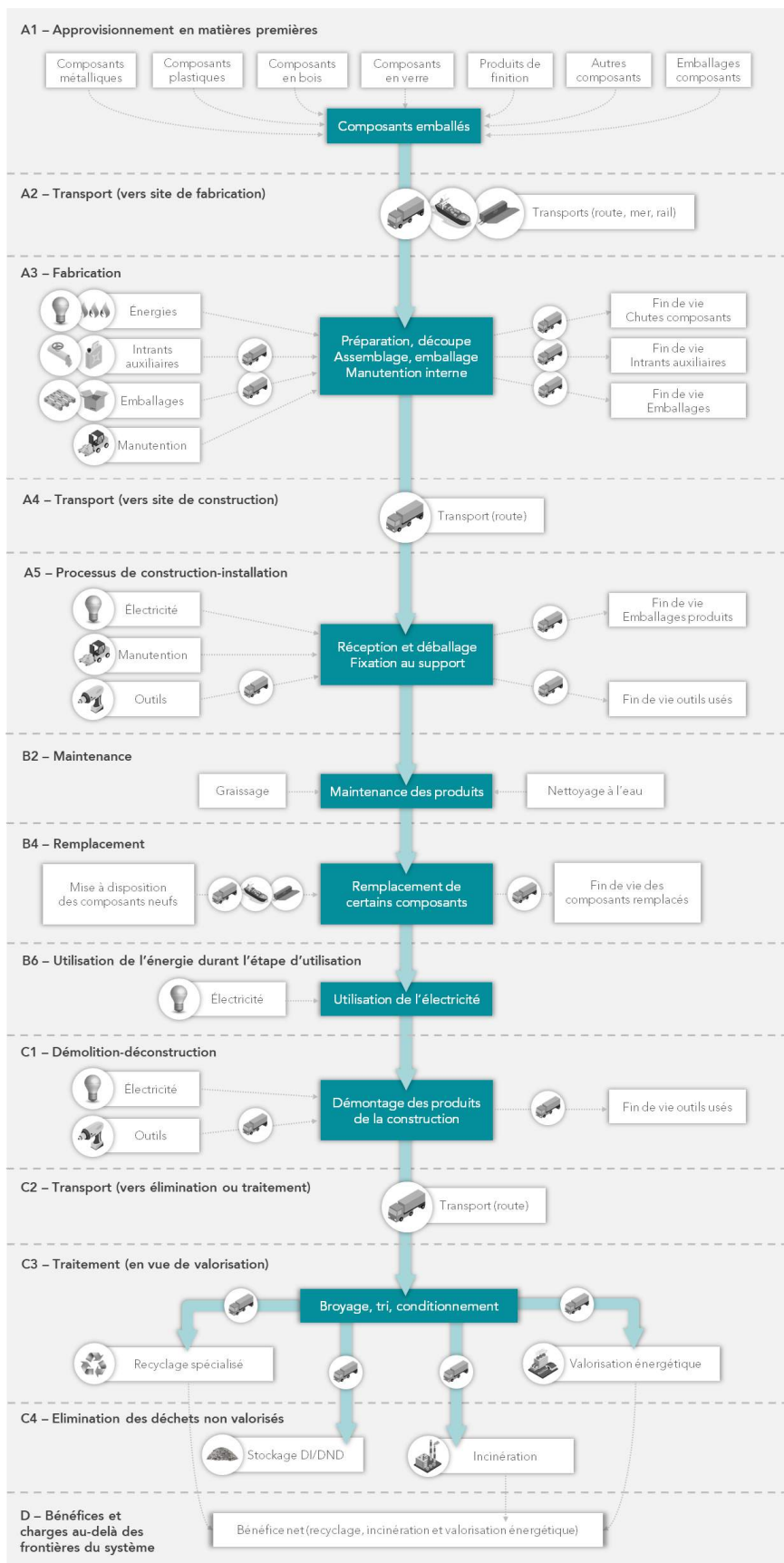
DÉTAIL DES PRINCIPAUX CONSTITUANTS POUR LE PRODUIT DE RÉFÉRENCE

Principaux constituants (en kg)	Par produit (L x H = 0,5 m x 0,7 m)	Par unité fonctionnelle (m ²)
Structure (produit déclaré)	1,62	4,63
Tablier (produit déclaré)	0,15	0,43
Eléments de guidages (produit déclaré)	1,00	2,86
Actionneur (produit déclaré)	1,2	3,43
Palette bois (emballages)	0,16	0,46
Carton (emballages)	0,32	0,91

PRÉCISIONS CONCERNANT LA DURÉE DE VIE DE RÉFÉRENCE (DVR)

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	20 ans
Propriétés de produit déclarées (à la sortie d'usine) et finitions	Les produits en sortie d'atelier sont finis et prêts à être posés.
Paramètres de conception (si indiqués par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	Respect de la norme produit et normes associées, et des éventuelles recommandations du fabricant.
Mise en œuvre de qualité conformément aux instructions du fabricant	Respect de la norme de mise en œuvre, et des éventuelles recommandations du fabricant.
Environnement extérieur (pour les applications extérieures), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Les produits couverts par la présente FDES sont conçus pour être installés à l'extérieur du bâtiment. Ils sont donc conçus pour résister aux conditions extérieures pendant toute leur durée de vie.
Environnement intérieur (pour les applications intérieures), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Les produits couverts par la présente FDES ne sont pas conçus pour être installés à l'intérieur du bâtiment.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Les produits couverts par la présente FDES sont conçus pour une utilisation normale dans tous types de bâtiments, à savoir une ouverture/fermeture aussi souvent que nécessaire.
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité des composants remplaçables	Les produits couverts par la présente FDES sont prévus pour une durée de vie de référence de 20 ans avec un remplacement de toile et de moteur. Ils sont entretenus par un nettoyage à l'eau savonneuse ou produit non abrasif une fois par an à discrétion des occupants du bâtiment.

3. ÉTAPES, SCÉNARIOS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



A1 – APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

- Extraction des matières premières, traitement des matières secondaires et transformations successives jusqu'à la production et l'emballage des constituants approvisionnés par les fabricants de fermetures. Les processus sont inclus jusqu'à la porte de sortie du site de production du fournisseur.

A2 – TRANSPORT VERS SITE DE FABRICATION

- Transport des constituants entre leur site de production et le site de fabrication des fermetures, y compris les éventuels intermédiaires, et quel que soit le mode de transport (route, mer, rail).

A3 – FABRICATION

- Extraction des matières premières, production, mise à disposition et utilisation d'énergie du site de fabrication (électricité et gaz naturel).
- Production et transport vers l'atelier des intrants auxiliaires (eau, lubrifiant). Les transports sont inclus du fournisseur jusqu'au site de fabrication, y compris les éventuels intermédiaires.
- Production et transport vers le site de fabrication des futurs emballages des fermetures (palettes bois, carton, film plastique, polystyrène, feillard plastique, panneau de particules, tôle acier). Les transports sont inclus du fournisseur jusqu'au site de fabrication des fermetures, y compris les éventuels intermédiaires.
- Transports internes et manutention sur site de fabrication, incluant la production du carburant (gasoil ou GPL), son approvisionnement et les émissions liées à son utilisation (émissions dans l'air lors de la combustion).
- Fin de vie des chutes recyclables des constituants (acier et autres métaux assimilés, aluminium, PVC, bois, vitrages). Sont inclus tous les processus liés au transport des chutes et à leur traitement jusqu'à l'état permettant à leur recyclage. Un flux de « matériaux destinés au recyclage » est déclaré.
- Fin de vie des chutes non valorisables des constituants (autres plastiques, à incinérer). Sont inclus tous les processus liés au transport des chutes, à leur traitement et à leur élimination.
- Fin de vie des intrants auxiliaires (eaux usées et lubrifiant usagés), y compris leur transport, leur traitement et/ou leur élimination.
- Fin de vie des emballages valorisables de constituants (palette bois, carton, film plastique, fût plastique, feillard plastique). Sont inclus tous les processus liés au transport des déchets d'emballages et à leur traitement jusqu'à l'état permettant à leur réutilisation ou recyclage. Un flux de « matériaux destinés à la réutilisation » ou de « matériaux destinés au recyclage » est déclaré selon les cas.
- Fin de vie des emballages non valorisables de constituants (polystyrène, tubes de colle). Sont inclus tous les processus liés au transport des déchets d'emballages, à leur traitement et à leur élimination.
- Préparation, découpe des constituants, assemblage des composants, assemblage et emballage des fermetures. Pas d'impacts associés autres que ceux déjà comptabilisés par ailleurs (mise à disposition matériaux, emballages et énergie, et traitement des déchets).

A4 – TRANSPORT VERS LE SITE DE CONSTRUCTION

- Transport des fermetures emballées, de leur site de fabrication au site de construction en passant d'éventuels intermédiaires (magasin, atelier d'une entreprise de mise en œuvre...).

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Transport fabricant > intermédiaire	Type de véhicule : 16-32 tonnes EURO 5 Consommation de carburant : 0,249 L/km Chargement (inclus trajet à vide) : 5,76 t Distance parcourue : 0 à 1000 km (national)	Type de véhicule : poids-lourd 24 tonnes Consommation de carburant : 0,249 L/km Chargement (inclus trajet à vide) : 5,76 t Distance parcourue : 530 km
Transport intermédiaire > chantier	Type de véhicule : 3,5-16 tonnes moyen Consommation de carburant : 0,142 L/km Chargement (inclus trajet à vide) : 2,27 t Distance parcourue : 0 à 50 km (local)	Type de véhicule : 3,5-16 tonnes moyen Consommation de carburant : 0,142 L/km Chargement (inclus trajet à vide) : 2,27 t Distance parcourue : 25 km

A5 – PROCESSUS DE CONSTRUCTION-INSTALLATION

- Extraction des matières premières, production, mise à disposition et utilisation d'électricité pour la mise en place des produits (perçage, vissage...).
- Manutention des fermetures sur chantier, incluant la production du carburant (gasoil), son approvisionnement et les émissions liées à son utilisation (émissions dans l'air lors de la combustion).
- Extraction des matières premières, production, mise à disposition des outils pour la mise en place des produits (perceuse, visseuse...).
- Fin de vie des emballages recyclables des fermetures (palettes bois, carton, panneau de particules, tôle acier) : transport et traitement jusqu'à l'état permettant leur recyclage. Un flux de « matériaux destinés au recyclage » est déclaré.
- Fin de vie des emballages non valorisables des fermetures (film plastique, polystyrène, feillard plastique) : transport, traitement et élimination.
- Fin de vie des outils usés pour la mise en place des produits (perceuse, visseuse...).
- Mise à disposition sur chantier des composants ou accessoires de pose (mastic silicone).

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Déchets de Palette bois	100% recyclage	0,454 kg par UF
Déchets de Carton	100% recyclage	0,908 kg par UF
Déchets de Film plastique	100% incinération	0 kg par UF
Déchets de Polystyrène	100% incinération	0 kg par UF
Déchets de Feuillard plastique	100% incinération	0 kg par UF
Déchets de Panneau de particules	100% recyclage	0 kg par UF
Déchets de Tôle acier	100% recyclage	0 kg par UF
Consommation de carburant	Manutention manuelle	0 L par UF
Consommation d'électricité	11,1 Wh de perçage par store 10,4 Wh de vissage par store	77,4 Wh par UF
Consommation de mastic silicone	25 grammes de mastic par mètre linéaire. Un joint mastic est appliqué sur tout le contour du coffre	0,036 kg par UF
Consommation d'outils	Un outil de 2 kg pour 5 000 produits	1,1 g par UF

B2 – MAINTENANCE

- Fabrication de graisse pour l'entretien périodique
- Mise à disposition d'eau du réseau pour le nettoyage et traitement des eaux usées après nettoyage

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Consommation de graisse	Pas de graissage	0 kg par UF
Consommation nette d'eau douce	1 Litre par m ² et par nettoyage, tous les ans	57,1 Litres par UF

B4 – REMPLACEMENT

- Mise à disposition des composants neufs pour le remplacement. Pour chaque composant, les processus incluent l'extraction et la transformation des matières premières, l'emballage, et les transports jusqu'au chantier quel que soit le mode de transport (mer, rail, route) ...
- Fin de vie des composants remplacés pendant la DVR des fermetures. Pour les composants recyclables (acier et autres métaux assimilés, aluminium, PVC, bois, vitrages, batteries, électronique), sont inclus tous les processus liés au transport des chutes et à leur traitement jusqu'à l'état permettant à leur recyclage, et un flux de « matériaux destinés au recyclage » est déclaré. Pour les composants non valorisables (autres plastiques, à incinérer), sont inclus tous les processus liés au transport des chutes, à leur traitement et à leur élimination.

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Toile	Remplacement de 50% des toiles sur la DVR	0,108 kg par UF sur toute la DVR
Motorisation	Remplacée tous les 15 ans	3,429 kg par UF sur toute la DVR

B6 – UTILISATION DE L'ÉNERGIE DURANT L'ÉTAPE D'UTILISATION

- Extraction des matières premières, production et mise à disposition d'électricité pour les motorisations

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Consommation d'électricité	Puissance en fonctionnement : 72 W Puissance en veille : 1 W Fréquence d'utilisation : 14 000 cycles sur 15 ans Durée du cycle d'utilisation : 60 secondes	Consommation sur la DVR : 564 kWh par UF

C1 – DÉCONSTRUCTION

- Démontage des fermetures de la construction. Pris en compte sous la forme d'une consommation électrique de machines électroportatives pour le dévissage.
- Extraction des matières premières, production, mise à disposition des outils usés pour le démontage des produits (perceuse, visseuse...).
- Fin de vie des outils usés pour le démontage des produits (perceuse, visseuse...).

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Consommation d'électricité	10,4 Wh par produit	29,7 Wh par UF
Consommation d'outils	Un outil de 2 kg pour 5 000 produits	1,1 g par UF

C2 – TRANSPORT (VERS CENTRE DE TRI)

- Transport des fermetures démontées jusqu'au centre de tri de déchets du bâtiment

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Transport vers centre de tri	Type de véhicule : 16-32 tonnes EURO 5 Consommation de carburant : 0,249 L/km Chargement (inclus trajet à vide) : 5,76 t Distance parcourue : 30 km	Type de véhicule : poids-lourd 24 tonnes Consommation de carburant : 0,249 L/km Chargement (inclus trajet à vide) : 5,76 t Distance parcourue : 30 km

C3 – TRAITEMENT (EN VUE DE LA VALORISATION ET DE L'ÉLIMINATION)

- Broyage, tri et conditionnement de la totalité de la fermeture en centre de tri de déchets du bâtiment. Pris en compte sous la forme d'une consommation d'électricité pour le broyage et le tri, et d'une consommation de gasoil pour la manutention.
- Opérations de traitement des parts valorisables des différents déchets (acier, aluminium, PVC, bois, vitrage, batteries, électronique), jusqu'à sortie du statut de déchet. Il s'agit des opérations de broyage, tri, nettoyage, etc... et de manutentions effectuées par les centres de traitement spécialisés (centres de recyclage spécialisés ou centres de valorisation énergétique). Le transport vers ces centres est également inclus.
- Opérations de traitement des parts non valorisables des différents déchets (acier, aluminium, PVC, autres plastiques, bois, vitrage, à incinérer). Il s'agit uniquement du transport vers les centres d'élimination de ces déchets.

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Broyage, tri et manutention de la totalité de la fermeture	Électricité broyage et tri : 0,030 kWh/kg Gasoil manutention : 0,0437 MJ/kg Déchets collectés : -Acier : 0,457 kg par produit -Aluminium : 1,942 kg par produit -Autres métaux : 1,2 kg par produit -PVC : 0 kg par produit -Autre plastiques : 0,374 kg par produit -Bois : 0 kg par produit -Vitrage : 0 kg par produit -À incinérer : 0 kg par produit -Batteries : 0 kg par produit -Électronique : 0 kg par produit	Electricité broyage et tri : 0,34 kWh par UF Gasoil manutention : 0,496 MJ/UF Déchets collectés : -Acier : 1,305 kg par UF -Aluminium : 5,547 kg par UF -Autres métaux : 3,429 kg par UF -PVC : 0 kg par UF -Autre plastiques : 1,067 kg par UF -Bois : 0 kg par UF -Vitrage : 0 kg par UF -À incinérer : 0 kg par UF -Batteries : 0 kg par UF -Électronique : 0 kg par UF
Traitement Acier et autres métaux (assimilés à l'acier)	Part d'acier collecté en mélange vers recyclage : 95% Part d'acier collecté en mélange vers stockage non dangereux : 5% Distance vers centre de traitement spécialisé (ferrailleur) : 100 km Distance vers centre de recyclage (aciérie à four électrique) : 300 km Rendement de l'opération de recyclage de l'acier : 98%	
Traitement Aluminium	Part d'aluminium collecté en mélange vers recyclage : 96% Part d'aluminium collecté en mélange vers stockage non dangereux : 4% Distance vers centre de traitement spécialisé (ferrailleur) : 100 km Distance vers centre de recyclage (fonderie d'aluminium) : 300 km Rendement de l'opération de recyclage de l'aluminium : 97%	
Traitement PVC	Part de PVC collecté en mélange vers recyclage : 20% Part de PVC collecté en mélange vers stockage non dangereux : 80% Distance vers centre de traitement spécialisé (recycleur plastique) : 500 km Distance vers centre de recyclage (recycleur plastique) : 0 km Rendement de l'opération de recyclage du PVC : 92%	
Traitement Autres plastiques	Distance moyenne des centres d'incinération (rendement <60%) : 100 km	
Traitement Bois	Part de bois collecté en mélange vers recyclage : 67,3% Part de bois collecté en mélange vers stockage non dangereux : 17,3% Part de bois collecté en mélange vers incinération : 15,4% Distance vers centre de traitement spécialisé (broyeur) : 30 km Distance vers centre d'incinération : 100 km Distance vers centre de recyclage (fabricant de panneaux) : 600 km Rendement de l'incinération : 60%	
Traitement Vitrage	Part de vitrage collecté en mélange vers recyclage : 4,6% Part de vitrage collecté en mélange vers stockage inerte : 95,4% Distance vers centre de traitement spécialisé (verrerie) : 300 km Distance vers centre de recyclage (verrerie) : 0 km Rendement de l'opération de traitement en vue du recyclage du vitrage : 93% Rendement de l'opération de recyclage du vitrage : 100%	
Traitement À incinérer	Distance vers centre d'incinération : 100 km	
Traitement Batteries	Part collectée en mélange vers traitement spécialisé : 100% Distance vers centre de traitement-élimination spécialisé pour batteries : 100 km Rendement de l'opération de traitement : 78,25%	
Traitement Électronique	Part collectée en mélange vers traitement spécialisé : 100% Distance vers centre de traitement-élimination spécialisé pour électronique : 100 km Rendement de l'opération de traitement : 62,98%	

C4 – ELIMINATION (DES DÉCHETS NON VALORISABLES)

- Élimination des parts non valorisables des différents déchets (acier, aluminium, PVC, autres plastiques, bois, vitrage, à incinérer). Il s'agit de stockage de déchets non dangereux, de stockage de déchets inertes, d'incinération.

Paramètre	Scénario	Valeur pour le produit de référence
Élimination Acier et autres métaux (assimilés à l'acier)	Stockage de déchets non dangereux	0,237 kg par UF
Élimination Aluminium	Stockage de déchets non dangereux	0,222 kg par UF
Élimination PVC	Stockage de déchets non dangereux	0 kg par UF
Élimination Autres plastiques	Stockage de déchets non dangereux	0,854 kg par UF
Élimination Bois	Stockage de déchets non dangereux - Part de bois décomposé : 15% - Part du carbone émis CO ₂ : 50% - Part du carbone émis CH ₄ : 50% - Part du CH ₄ récupéré et brûlé : 70%	0 kg par UF
Élimination Vitrage	Stockage de déchets inertes	0 kg par UF
Élimination À incinérer	Incinération - Pouvoir calorifique des autres matériaux à incinérer : 30 MJ - Rendement de l'incinération des autres matériaux à incinérer : 30%	0 kg par UF

D – BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME

- Pour l'acier :
 - Bénéfice acier recyclé fin de vie : $M_{sval} * R * (IS_{val} - IV_{val})$
 - IS_{val} : Transport vers recyclage et refonte (aciérie avec four électrique)
 - IV_{val} : Production de fonte primaire
 - Bénéfice acier recyclé entrant : $- MS * (IS - IV)$
 - IS : Production et approvisionnement de ferraille
 - IV : Production de fonte primaire
- Pour l'aluminium :
 - Bénéfice aluminium recyclé fin de vie : $M_{sval} * R * (IS_{val} - IV_{val})$
 - IS_{val} : Transport vers recyclage et production aluminium secondaire
 - IV_{val} : Production de billettes d'aluminium primaire
 - Bénéfice aluminium recyclé entrant : $- MS * (IS - IV)$
 - IS : Production de billettes d'aluminium secondaire
 - IV : Production de billettes d'aluminium primaire
- Pour le PVC :
 - Bénéfice PVC recyclé fin de vie : $M_{sval} * R * (IS_{val} - IV_{val})$
 - IS_{val} : Transport vers recyclage et production PVC secondaire
 - IV_{val} : Production de PVC vierge
 - Bénéfice PVC recyclé entrant : $- MS * (IS - IV)$
 - IS : Production de PVC secondaire
 - IV : Production de PVC vierge
- Pour le bois recyclé :
 - Bénéfice bois recyclé fin de vie : $M_{sval} * R * (IS_{val} - IV_{val})$
 - IS_{val} : Transport vers recyclage (fabricant de panneau)
 - IV_{val} : Production et approvisionnement de bois d'industrie
 - Bénéfice bois recyclé entrant : *nul puisqu'aucun bois recyclé entrant*
- Pour le bois stocké DND :
 - Bénéfice valorisation énergétique : $MS_{val} (IS_{val} - IV_{val} * PCIS_{val} * RE_{val})$
 - IS_{val} : Production de chaleur à partir du stock

- IVval : Production de chaleur substituée (charbon, gaz, fioul)
- Pour le bois incinéré :
 - Bénéfice valorisation énergétique : $MS_{val} (IS_{val} - IV_{val} * PCIS_{val} * RE_{val})$
 - ISval : Production de chaleur à partir du stock
 - IVval : Production de chaleur substituée (charbon, gaz, fioul)
- Pour le vitrage :
 - Bénéfice vitrage recyclé fin de vie : $MS_{val} * R * (IS_{val} - IV_{val})$
 - ISval : Transport vers recyclage (verrerie)
 - IVval : Production de matériaux neufs pour la production du verre
 - Bénéfice vitrage recyclé entrant : $- MS * (IS - IV)$
 - IS : Production et approvisionnement calcin
 - IV : Production de matériaux neufs pour la production du verre
- Pour les matériaux incinérés :
 - Bénéfice valorisation énergétique : $MS_{val} (IS_{val} - IV_{val} * PCIS_{val} * RE_{val})$
 - ISval : Production de chaleur à partir du stock
 - IVval : Production de chaleur substituée (charbon, gaz, fioul)

4. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

RCP utilisée Norme NF EN 15804+A1 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction », accompagnée de son complément national NF EN 15804/CN.

Frontières du système Les frontières du système ont été fixées en respect des normes NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN, en particulier avec le respect des principes de « modularité » (les processus sont affectés au module dans lequel ils ont lieu) et du « pollueur-payeur » (les processus de traitement des déchets sont affectés aux processus qui génèrent les déchets).

Les processus inclus dans chaque étape du cycle de vie sont présentés de façon synthétique dans le schéma du cycle de vie et les paragraphes de la section 3.

Par convention les processus suivants ont été considérés à l'extérieur des frontières :

- Pour l'étape A3 : éclairage du site de fabrication, et transport des employés
- Pour toutes les étapes : fabrication et maintenance lourde de l'outil de production et des systèmes de transport (camions, routes, pylônes électriques, bâtiments et équipements lourds du site de fabrication...). Toutefois, certaines données génériques utilisées pour ces travaux ont été incluses avec les contributions liées aux infrastructures.

Règle de coupure Les règles de coupure énoncées dans les normes NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN ont également été respectées (1% par processus, 5% par module, en termes de masse et de consommation d'énergie primaire). Les flux non remontés pour la présente FDES sont les suivants :

- Mise à disposition et fin de vie de certains intrants auxiliaires (huile de coupe, outils métalliques, chiffons de nettoyage...), soit une coupure d'environ 0,02% à 0,03% de la masse et de l'énergie primaire du module A1-A3.

Allocations Les règles d'affectation fixées par les normes NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN ont été respectées :

- Affectation évitée tant que possible ;
- Affectation fondée sur les propriétés physiques (par exemple masse, volume) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible ;
- Dans tous les autres cas, affectation fondée sur des valeurs économiques ;
- Flux de matières présentant des propriétés inhérentes spécifiques, par exemple contenu énergétique, composition élémentaire (par exemple teneur en carbone biogénique), toujours affectés de manière à refléter les flux physiques, quelle que soit l'affectation choisie pour le processus.

En particulier, puisque les fabricants des produits couverts fabriquent sur le même site de production d'autres produits que les fermetures objet de la présente FDES, et que les flux ne peuvent être séparés (un seul compteur électrique, bennes à déchets communes...) les affectations des flux et processus des étapes A1 à A3 concernés ont été réalisées ainsi :

- Affectations fondées sur la valeur économique des différents produits
 - Consommation d'électricité
 - Production, transport et fin de vie des déchets des intrants auxiliaires
- Affectations fondées sur la masse des différents produits
 - Transports internes et manutention
- Pas d'affectation car séparation des flux aisée
 - Production et approvisionnement des constituants (quantitatifs précis pour chaque produit)
 - Fin de vie des chutes des constituants (quantitatifs précis pour chaque produit)

- Production et approvisionnement des emballages (règles d'emballages disponibles pour chaque produit)

Représentativité

Les données d'ICV génériques utilisées sont pour la plupart issues de la base de données Ecoinvent V2.2, dont la dernière mise à jour date de 2010. Elles correspondent à des processus se déroulant en France, en Europe ou dans le Monde, la donnée la plus précise ayant été privilégiée, et des ajustements ayant été réalisés si nécessaire. Par exemple : assemblages pour reconstituer la route de production détaillée des constituants, mise à jour du mix électrique français, suppression de processus déjà comptabilisés par ailleurs dans les frontières du système, etc. Ces ajustements ont été réalisés soit pour améliorer la représentativité temporelle (mise à jour du mix électrique), soit pour compenser l'âge des données par une représentativité technologique accrue. Également, un contrôle a effectué pour démontrer la faible influence d'un éventuel passage à la version Ecoinvent V3.5.

D'autres données génériques sont issues de déclarations environnementales de produits (FDES ou EPD), notamment pour les vitrages (FDES de la CSFVP de 2013), les peintures (FDES du SIPEV de 2014) et les panneaux de particules (EPD de Association of the German Wood-based Panel Industry de 2013). Elles correspondent à des processus se déroulant en France ou en Europe ou dans le Monde, des ajustements ayant été réalisés si nécessaire. Par exemple : les données exprimées par UF ont été ramenées à l'unité de masse en divisant par le facteur adéquat indiqué dans les déclarations, les indicateurs « pollution de l'air » et « pollution de l'eau » manquants dans l'EPD ont été complétés à l'aide d'une donnée Ecoinvent proche...

Les données d'ICV spécifiques ont été collectées par le Groupement Actibaie auprès de ses membres et du comité de pilotage du projet. Leur représentativité est décrite ci-dessous :

- Géographique : produits fabriqués en France pour le marché Français
- Temporelle : fabrication en 2018
- Technologique : cf. « Description du produit type » en section 2

Variabilité des résultats

La variabilité des résultats de l'EICV pour les impacts environnementaux témoins est supérieure à $\pm 40\%$. Les impacts environnementaux témoins retenus sont : Réchauffement climatique, Énergie primaire non renouvelable procédé, et Déchets non dangereux. Ainsi les indicateurs environnementaux déclarés sont des indicateurs maximaux (fractile à 95%).

5. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU CYCLE DE VIE

TABLEAU 1 - PARAMÈTRES DÉCRIVANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX









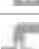
	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction - installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Réchauffement climatique en kg eq. CO ₂ /UF	7,35E+01	1,83E+00	6,08E+00	1,21E+00	4,20E-02	0,00E+00	5,03E-02	0,00E+00	1,69E+01	0,00E+00	3,85E+01	0,00E+00	4,94E-03	5,69E-02	3,46E-01	6,40E-02	-3,05E+01
 Appauvrissement de la couche d'ozone en kg eq. CFC 11 /UF	5,62E-06	2,90E-07	5,87E-07	1,91E-07	3,85E-09	0,00E+00	2,75E-09	0,00E+00	1,32E-06	0,00E+00	4,15E-06	0,00E+00	2,66E-10	9,02E-09	4,58E-08	4,32E-09	-1,62E-06
 Acidification des sols et de l'eau en kg eq. SO ₂ /UF	3,83E-01	5,51E-03	2,08E-02	3,82E-03	1,73E-04	0,00E+00	2,47E-04	0,00E+00	9,54E-02	0,00E+00	1,49E-01	0,00E+00	2,46E-05	1,71E-04	1,78E-03	1,02E-04	-1,62E-01
 Eutrophisation en kg eq. PO ₄ ³⁻ /UF	5,41E-02	1,04E-03	3,31E-03	7,34E-04	2,49E-05	0,00E+00	7,38E-04	0,00E+00	2,11E-02	0,00E+00	1,82E-02	0,00E+00	4,23E-06	3,24E-05	3,46E-04	3,01E-05	-1,41E-02
 Formation d'ozone photochimique en kg eq. Éthène /UF	2,73E-02	2,23E-04	9,75E-04	1,51E-04	1,16E-05	0,00E+00	1,17E-05	0,00E+00	6,47E-03	0,00E+00	6,59E-03	0,00E+00	1,34E-06	6,94E-06	5,63E-05	1,26E-05	-1,69E-02
 Épuisement des ressources abiotiques – éléments en kg eq. Sb /UF	5,66E-04	5,00E-06	1,70E-05	3,35E-06	1,58E-07	0,00E+00	9,60E-08	0,00E+00	3,25E-04	0,00E+00	1,37E-04	0,00E+00	3,11E-08	1,55E-07	5,56E-07	2,27E-08	9,44E-05
 Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles en MJ PCI /UF	1,14E+03	2,71E+01	8,48E+01	1,79E+01	6,74E-01	0,00E+00	4,35E-01	0,00E+00	2,81E+02	0,00E+00	6,01E+02	0,00E+00	6,69E-02	8,41E-01	4,94E+00	3,96E-01	-4,57E+02
 Pollution de l'air en m ³ /UF	1,43E+04	1,01E+02	4,11E+02	6,96E+01	8,16E+00	0,00E+00	1,26E+01	0,00E+00	4,07E+03	0,00E+00	2,39E+03	0,00E+00	5,20E+00	3,14E+00	2,92E+01	3,74E+00	-8,18E+03
 Pollution de l'eau en m ³ /UF	2,73E+01	6,09E-01	1,91E+00	4,01E-01	1,34E-02	0,00E+00	2,23E-01	0,00E+00	5,84E+00	0,00E+00	7,71E+00	0,00E+00	1,69E-03	1,89E-02	1,26E-01	7,60E-02	-6,27E+00

TABLEAU 2 - PARAMÈTRES DÉCRIVANT L'UTILISATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES PRIMAIRES







	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières en MJ /UF	1,41E+02	3,88E-01	5,12E+01	2,66E-01	6,53E-02	0,00E+00	6,15E-02	0,00E+00	1,46E+01	0,00E+00	4,83E+02	0,00E+00	1,74E-02	1,20E-02	2,67E-01	1,02E-02	-9,48E+01
 Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières en MJ /UF	1,77E+01	0,00E+00	3,76E+01	0,00E+00	1,99E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) en MJ /UF	1,59E+02	3,88E-01	8,88E+01	2,66E-01	1,99E+01	0,00E+00	6,15E-02	0,00E+00	1,46E+01	0,00E+00	4,83E+02	0,00E+00	1,74E-02	1,20E-02	2,67E-01	1,02E-02	-9,48E+01
 Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières en MJ /UF	1,16E+03	3,02E+01	7,34E+02	2,00E+01	1,25E+00	0,00E+00	5,98E-01	0,00E+00	2,89E+02	0,00E+00	6,66E+03	0,00E+00	4,11E-01	9,39E-01	9,99E+00	4,66E-01	-4,53E+02
 Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières en MJ /UF	5,19E+01	0,00E+00	5,61E+00	0,00E+00	3,66E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,42E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) en MJ /UF	1,22E+03	3,02E+01	7,39E+02	2,00E+01	4,91E+00	0,00E+00	5,98E-01	0,00E+00	2,96E+02	0,00E+00	6,66E+03	0,00E+00	4,11E-01	9,39E-01	9,99E+00	4,66E-01	-4,53E+02

TABLEAU 3 - PARAMÈTRES DÉCRIVANT L'UTILISATION DE MATIÈRES ET RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES SECONDAIRES ET L'UTILISATION D'EAU





	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Utilisation de matière secondaire en MJ /UF	4,43E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,60E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation de combustibles secondaires renouvelables en MJ /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables en MJ /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Utilisation nette d'eau douce en m ³ /UF	5,53E-01	6,85E-03	3,76E-01	4,57E-03	8,33E-04	0,00E+00	6,51E-02	0,00E+00	1,89E-01	0,00E+00	3,30E+00	0,00E+00	2,01E-04	2,13E-04	3,38E-03	4,11E-04	-1,28E-01

TABLEAU 4 – AUTRES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES DÉCRIVANT LES CATÉGORIES DE DÉCHETS




	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Déchets dangereux éliminés en kg /UF	9,20E+00	1,96E-02	9,09E-02	1,30E-02	2,13E-03	0,00E+00	3,77E-03	0,00E+00	2,39E+00	0,00E+00	5,85E-01	0,00E+00	1,16E-04	6,09E-04	3,07E-03	1,14E-02	-3,48E+00
 Déchets non dangereux éliminés en kg /UF	2,39E+01	2,28E-01	2,02E+00	1,51E-01	1,06E-02	0,00E+00	4,62E-02	0,00E+00	1,00E+01	0,00E+00	1,63E+01	0,00E+00	3,19E-03	7,09E-03	4,46E-02	1,32E+00	-9,27E+00
 Déchets radioactifs éliminés en kg /UF	2,85E-03	2,38E-05	9,73E-03	1,64E-05	1,74E-05	0,00E+00	3,17E-06	0,00E+00	6,92E-04	0,00E+00	9,04E-02	0,00E+00	5,20E-06	7,39E-07	7,21E-05	6,41E-07	-1,09E-03

TABLEAU 5 - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES COMPLÉMENTAIRES DÉCRIVANT LES FLUX SORTANTS







	A1-A3 - Étape de production			A4-A5 - Étape de mise en œuvre		B - Étape d'utilisation							C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 - Approvisionnement en matières premières	A2 - Transport	A3 - Fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition-déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Élimination des déchets	
 Composants destinés à la réutilisation en kg /UF	0,00E+00	0,00E+00	2,57E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Matériaux destinés au recyclage en kg /UF	0,00E+00	0,00E+00	1,68E+00	0,00E+00	1,36E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,26E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,82E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Matériaux destinés à la récupération d'énergie en kg /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Énergie fournie à l'extérieur - électricité en MJ /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Énergie fournie à l'extérieur - vapeur en MJ /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
 Énergie fournie à l'extérieur – gaz en MJ /UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

TABLEAU 6 - SYNTHÈSE DES PARAMÈTRES ET INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Paramètre/information	Unité	TOTAL Étape de production	TOTAL Étape de mise en œuvre	TOTAL Étape d'utilisation	TOTAL Étape de fin de vie	TOTAL Cycle de vie (sauf D)	Module D
▴ Impacts environnementaux							
Réchauffement climatique	kg eq. CO ₂ /UF	8,14E+01	1,25E+00	5,55E+01	4,72E-01	1,39E+02	-3,05E+01
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg eq. CFC 11 /UF	6,49E-06	1,95E-07	5,47E-06	5,94E-08	1,22E-05	-1,62E-06
Acidification des sols et de l'eau	kg eq. SO ₂ /UF	4,10E-01	3,99E-03	2,45E-01	2,08E-03	6,60E-01	-1,62E-01
Eutrophisation	kg eq. PO ₄ ³⁻ /UF	5,84E-02	7,59E-04	4,00E-02	4,13E-04	9,96E-02	-1,41E-02
Formation d'ozone photochimique	kg eq. Éthène /UF	2,85E-02	1,62E-04	1,31E-02	7,71E-05	4,18E-02	-1,69E-02
Épuisement des ressources abiotiques - éléments	kg eq. Sb /UF	5,88E-04	3,50E-06	4,62E-04	7,65E-07	1,05E-03	9,44E-05
Épuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles	MJ PCI /UF	1,25E+03	1,85E+01	8,82E+02	6,25E+00	2,16E+03	-4,57E+02
Pollution de l'air	m ³ /UF	1,49E+04	7,78E+01	6,47E+03	4,13E+01	2,14E+04	-8,18E+03
Pollution de l'eau	m ³ /UF	2,98E+01	4,15E-01	1,38E+01	2,23E-01	4,42E+01	-6,27E+00
▴ Utilisation des ressources énergétiques primaires							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	1,93E+02	3,31E-01	4,98E+02	3,07E-01	6,91E+02	-9,48E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	5,53E+01	1,99E+01	0,00E+00	0,00E+00	7,52E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	2,48E+02	2,02E+01	4,98E+02	3,07E-01	7,67E+02	-9,48E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	1,93E+03	2,12E+01	6,95E+03	1,18E+01	8,91E+03	-4,53E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	5,75E+01	3,66E+00	7,42E+00	0,00E+00	6,86E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	1,99E+03	2,49E+01	6,96E+03	1,18E+01	8,98E+03	-4,53E+02
▴ Utilisation de ressources secondaires et d'eau							
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	4,43E+00	0,00E+00	9,60E-01	0,00E+00	5,39E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	9,35E-01	5,40E-03	3,55E+00	4,20E-03	4,50E+00	-1,28E-01
▴ Catégories de déchets							
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	9,31E+00	1,51E-02	2,98E+00	1,52E-02	1,23E+01	-3,48E+00
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	2,62E+01	1,62E-01	2,63E+01	1,37E+00	5,41E+01	-9,27E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	1,26E-02	3,37E-05	9,10E-02	7,87E-05	1,04E-01	-1,09E-03
▴ Flux sortants							
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	2,57E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,57E-01	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	1,68E+00	1,36E+00	3,26E+00	9,82E+00	1,61E+01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur – électricité	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur – vapeur	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur – gaz	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

6. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT L'ÉTAPE D'UTILISATION

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR

Les produits étudiés n'entrent pas dans le champ d'application du décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (cf. liste indicative du 26 janvier 2016 diffusée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité).

Aucun essai concernant la qualité sanitaire des espaces intérieurs n'a été réalisé.

ÉMISSIONS DANS LE SOL ET L'EAU

Aucun essai concernant les émissions dans le sol et l'eau n'a été réalisé.

7. CONTRIBUTION DU PRODUIT À L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

En complément aux informations requises par la norme NF EN 15804+A1 et présentées en section 6 de la présente FDES, sont présentées ci-dessous des informations concernant les aspects sanitaires et de qualité de vie suivant le format exigé par le complément national NF EN 15804/CN.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT HYGROTHERMIQUE DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES participent au confort hygrothermique dans le bâtiment. Certains des produits couverts revendiquent une résistance thermique additionnelle aux alentours de 0,08 m².K/W et un facteur solaire allant de 0,08 à 0,16. Pour ces produits, les performances précises peuvent être obtenues auprès du fabricant et font en général l'objet d'un marquage CE.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT ACOUSTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort acoustique.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT VISUEL DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES participent au confort visuel dans le bâtiment. Certains des produits couverts revendiquent des performances de transmission lumineuse, avec un coefficient de transmission lumineuse qui varie de 0,05 à 0,19. Pour ces produits, les performances précises peuvent être obtenues auprès du fabricant et font en général l'objet d'un marquage CE.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT OLFACTIF DANS LE BÂTIMENT

Les produits couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort olfactif.

8. CADRE DE VALIDITÉ DE LA FDES

L'étude ayant permis la rédaction de la présente FDES a été réalisée suivant les étapes indiquées en Annexe L de la norme NF EN 15804/CN :

- Définition des objectifs et du champ de l'étude
- Choix d'une méthode de collecte de données en deux temps (collecte initiale + complémentaire)
- Choix des indicateurs environnementaux témoins
- Analyse de gravité et détermination des processus contributifs (sur la base de la collecte initiale)
- Analyse de sensibilité et détermination des paramètres sensibles (sur la base de la collecte initiale)
- Détermination des lois de distribution des paramètres sensibles (sur la base de la collecte complémentaire)
- Étude statistique et calcul de la variabilité de l'EICV
- Détermination des valeurs à déclarer pour les indicateurs environnementaux
- Rédaction de la FDES collective (y compris son cadre de validité) et du rapport de projet

Ainsi cette étude a permis l'établissement du présent cadre de validité en conformité avec les sections « Cadre de validité des FDES collectives » de l'Arrêté et du Décret « relatifs à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment » et avec l'Annexe L de NF EN 15804/CN.

Les impacts environnementaux déclarés dans la présente FDES sont les impacts maximaux, calculés à l'issue de l'étude statistique réalisée sur l'ensemble des produits couverts. Les valeurs des paramètres sensibles du produit de référence utilisé pour calculer ces impacts déclarés sont présentées dans le tableau ci-après. La probabilité qu'un produit couvert par cette FDES ait des impacts inférieurs à ceux déclarés dans celle-ci est de 95% (pour les impacts environnementaux témoins choisis lors de l'étude).

La présente FDES couvre les produits remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

Produit type	Les produits pouvant utiliser la présente FDES doivent être similaires au produit type décrit en section 2.
Ayants droits	Les fabricants pouvant utiliser cette FDES sont les membres du Groupement Actibaie. La liste complète des membres du Groupement Actibaie peut être consultée sur le site www.groupement-actibaie.org rubrique « Trouver un pro ».
Déclaration de contenu	Les produits pouvant utiliser la présente FDES ne contiennent pas plus de 0,1% en masse d'une substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) selon la liste candidate fournie par l'annexe XIV du règlement REACH.
Paramètres sensibles	Les plages de variations des paramètres des produits souhaitant bénéficier de la présente FDES doivent être incluses dans les plages de variation des paramètres sensibles, mesurables et maîtrisés, rencontrés lors de l'étude, et listés dans le tableau ci-dessous.

Paramètre sensible	Plage de variation couverte	Valeur pour le produit de référence
Dimensions de la baie (L*H)	0,5m*0,7m à 3,5m*2,5m	0,5m*0,7m
Matériau Toile	PE/PVC ou Verre/PVC	PE/PVC
Présence de Coffre	Avec ou Sans	Sans
Type de guidage	Guidage Coulisse ou Guidage Câble	Coulisse
Matériaux tube d'enroulement	Aluminium ou Acier	Acier
Masse Moteur	Maximum 3,94 kg par UF	3,43 kg/UF
Puissance moteur	Jusqu'à 264W	72W
Consommation électricité de fabrication	4,350 à 23,268 kWh/store	23,268 kWh/store

Afin de confirmer que leurs produits remplissent l'ensemble des conditions présentées ci-avant, les fabricants doivent produire une « attestation de conformité au cadre de validité », au sein de laquelle sont listés les produits concernés. Un modèle d'attestation est présenté ci-dessous.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU CADRE DE VALIDITÉ

Je soussigné PRENOM NOM, en qualité de FONCTION de la société SOCIETE, atteste que les produits listés ci-dessous sont conformes au cadre de validité de la FDES collective « Groupement Actibaie FFB - FDES Store à enroulement extérieur en toile motorisé - Mai 2020 », c'est-à-dire :

- Ces produits sont similaires au produit type décrit en section 2 de la FDES collective
- Notre société est membre du Groupement Actibaie
- Ces produits ne contiennent pas plus de 0,1% en masse d'une substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) selon la liste candidate fournie par l'annexe IV du règlement REACH
- Les plages de variations des paramètres de ces produits sont incluses dans les plages de variation des paramètres sensibles, mesurables et maîtrisés, rencontrées lors de l'étude, et listés dans le tableau en section 8 de la FDES collective

Liste des produits couverts par la FDES collective

- **NOM PRODUIT 1**
- **NOM PRODUIT 2**
- ...

Fait à LIEU, DATE

SIGNATURE

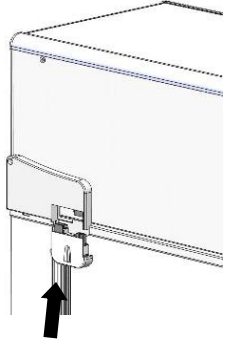
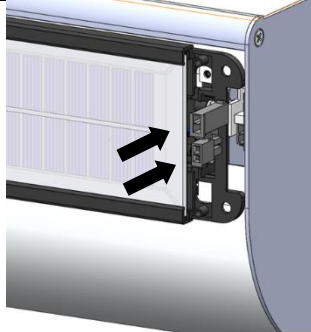


PLANS & NOTICES

NOTICE DE POSE – STORE VERTICAL EXTERIEUR AMBIO SOLAIRE

1. Opérations préliminaires

- Vérifier que le store correspond bien aux dimensions de la fenêtre.
- Brancher en fonction de la motorisation

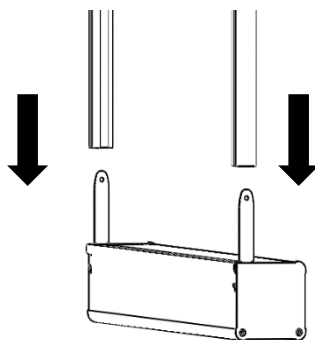
En motorisation Profalux	En motorisation Somfy
	
<p>Dans le sachet de colisage, prendre la prise Impulse et la clipper au dos du caisson</p>	<p>Ouvrir le cache du panneau solaire, puis brancher le connecteur de la batterie et le connecteur du panneau solaire</p>

Nota : si vous avez un panneau déporté, se reporter page 2

- Oter le film pelable de protection du caisson.

2. Montage des coulisses

- Insérer les pattes de liaisons dans les coulisses.



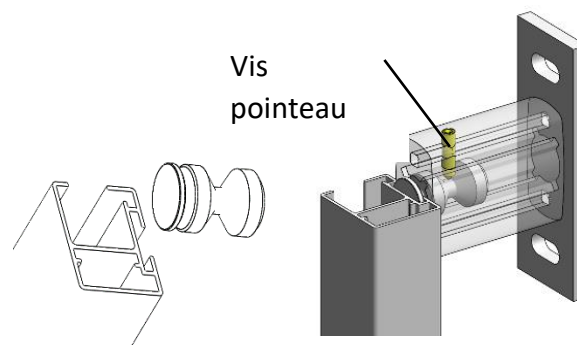
3. Pose du caisson

Pose tableau :

- Plaquer l'ensemble caisson/coulisses contre la fenêtre.
- Fixer les coulisses sur le support menuiserie ou le support béton.
Mise à niveau du store.

Pose sur équerre :

- Fixer les équerres sur le support menuiserie ou le support béton.
- Insérer le pion dans la rainure de coulisse.
- Fixer l'ensemble avec la vis pointeau.



- Mise à niveau du store.

4. Mise en service :

- A l'aide de la télécommande, valider les fins de course préréglés en usine.

A savoir !

La toile ne pénètre pas dans les coulisses.

5. Utilisation

En cas de vent, le store doit être replié au-delà des vitesses de vent suivantes :

Distance toile / façade	Classe 3	Classe 2	Classe 1	Classe 0
0 à 100 mm	49 km/h	38 km/h	28 km/h	28 km/h
101 à 300 mm	39 km/h	28 km/h	18 km/h	18 km/h
301 à 500 mm	29 km/h	18 km/h	8 km/h	8 km/h
501 mm et +	Cas de pose interdit			

La classe de résistance au vent est notée sur l'étiquette CE du produit.

Si vous avez un panneau solaire déporté

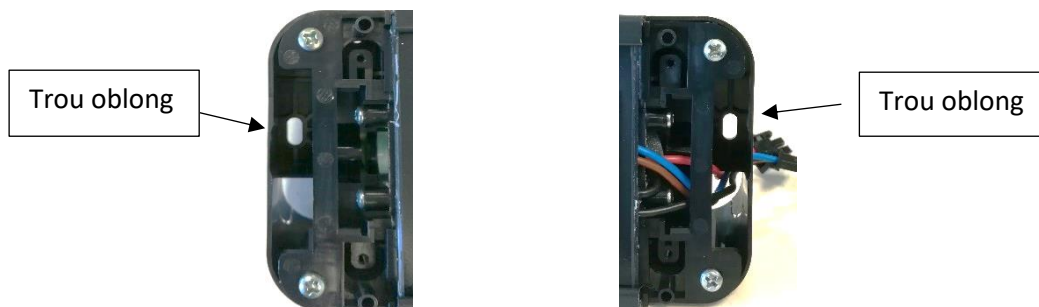
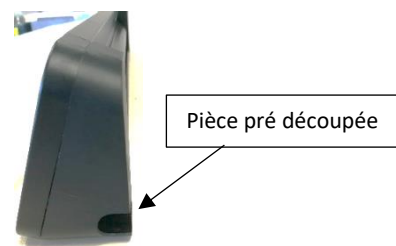
- 1) Retirer les 2 caches plastiques aux extrémités du panneau solaire.
- 2) Coté câbles sur le flan enlever la pièce plastique ronde pré-découpée.
- 3) Cas de pose possibles : en façade ou sur la tôle amovible

➤ En façade :

- Placer le panneau sur son emplacement final, dans une zone ensoleillée.

Attention : Pour le bon fonctionnement du panneau solaire, celui-ci doit être installé de manière à recevoir la lumière du jour en direct.

- Tracer les points de perçage à travers les trous oblongs aux extrémités du panneau.

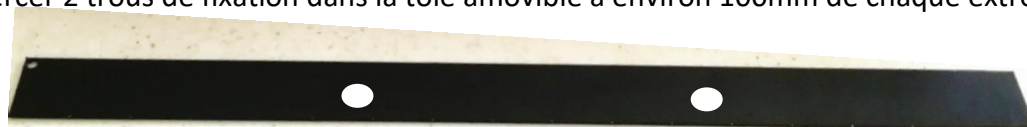


- Enlever le panneau et percer les trous de fixation.

➤ Sur la tôle amovible :



- Tirer la tôle amovible et placer la sur son emplacement final, dans une zone ensoleillée.
- Attention : Pour le bon fonctionnement du panneau solaire, celui-ci doit être installé de manière à recevoir la lumière du jour en direct.
- Percer 2 trous de fixation dans la tôle amovible à environ 100mm de chaque extrémité



- Tracer les points de perçage à travers les trous de la tôle amovible.
- Enlever le panneau et percer les trous de fixation.
- Fixer la tôle amovible à l'aide de 2 vis.
- Relever les extrémités de cette tôle pour l'insérer et fixer le panneau solaire.

- 4) Rebrancher les connecteurs sur le câble et les loger dans la partie protégée sous le cache plastique.
- 5) Repositionner les 2 caches plastiques aux extrémités du panneau solaire.

LIRE LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT AVANT D'UTILISER LE PRODUIT

Instructions importantes de sécurité pour l'installation.

Une installation incorrecte peut conduire à de graves blessures.

Suivez toutes ces instructions ainsi que celles figurant dans les notices jointes.

Conservez ces instructions

Aucune modification de conception ou de configuration de l'équipement ne doit être effectuée sans consultation préalable du fabricant ou de son représentant agréé.

Mises en garde Utilisateurs - INSTRUCTIONS DE SECURITE IMPORTANTES. AVERTISSEMENT - IL EST IMPORTANT POUR LA SECURITE DES PERSONNES DE SUIVRE CES INSTRUCTIONS. CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS

- Ne pas laisser les enfants jouer avec les dispositifs de commande.

- Tenir la télécommande hors de portée des enfants.

- Examiner fréquemment l'installation afin de détecter tout signe d'usure ou d'endommagement des câbles.

- Ne pas utiliser la fermeture si une réparation est nécessaire.

- Pour les fermetures qui peuvent être manœuvrées hors de vue du tablier, l'utilisateur doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher toute manœuvre de la fermeture pendant les opérations d'entretien (nettoyage des vitres).

- Pour le contrôle ou l'entretien des parties électriques, la fermeture doit être mise hors tension de manière sûre.

- Par temps de gel : ne pas manœuvrer les volets roulants—désactiver la programmation des heures d'ouvertures et de fermetures par horloge



Vous rencontrez un problème ?
Consultez **PROFA'DÉP** :
profalux-pro.com/depannage



En cas de besoin appelez **SOS Poseurs**
au 04 50 98 78 60 du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h30



ENTRETIEN

Conseils d'entretien pour les Stores Verticaux Extérieurs Profalux

**ATTENTION, si vos produits sont motorisés :
coupez l'alimentation au disjoncteur le temps du nettoyage**



>

Nos produits Alu ou PVC se nettoient exclusivement à l'eau claire avec un chiffon doux.
A proximité de la mer, ce nettoyage doit être réalisé plus fréquemment pour éviter les effets de la corrosion saline.

>



À proscrire : tous types de détergents.



>

Mécanisme du produit : **nettoyage interdit**
À proscrire : toute graisse, huile ou silicone
tous types de détergents.



>

Dans le cas d'un store toile :

- Domaine d'application :
Les textiles SOLTIS selon la technologie PRECONTRAIINT FERRARI® des stores Profalux bénéficient de tous les contrôles du système d'assurance qualité ISO 9000.
- Conditions d'entretien des textiles SOLTIS®
Il est recommandé d'effectuer au moins un nettoyage par an des toiles des stores.
- Procédures de nettoyage :
 - 1 - Déployer entièrement le textile
 - 2 - A l'aide d'un chiffon ou d'une éponge non abrasive, dépoussiérer le textile à l'eau claire sur les deux faces en commençant par la face la plus exposées aux salissures.
 - 3 - Laver ensuite à l'eau avec du savon.
 - 4 - Rincer abondamment à l'eau claire.
 - 5 - Laisser sécher le textile à l'air libre en position déployée si les conditions météorologiques le permettent.

>

Retrouvez le livret utilisateur sur :
www.profalux-pro.com/documentations/



Conditionnement

Garantie d'un colis complet

Chaque étape du colisage est prise en photo et pesée pour vous garantir un colis complet.

Rack chantier :

Emballage sécurisé sur palette sans conditionnement individuel.

- Mise en contenant palette selon information du client
- Réduction des déchets à évacuer
- Accessoires de pose regroupés dans un colis
- XX stores verticaux par palette maximum